

# Pacific Heads of Health Meeting

## Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

### PROMOUVOIR LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET LES DROITS CONNEXES POUR ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES ODD DANS LE PACIFIQUE

#### 1. CONTEXTE

En 2000, les représentants des États membres des Nations Unies ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, l'OMD 5, l'accès universel aux services de santé reproductive, est celui qui a connu le moins de progrès au cours des quinze années du programme des OMD. Dans les objectifs de développement durable (ODD), il est pris acte de la nécessité de porter attention à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes si l'on veut atteindre l'objectif mondial d'amélioration de la qualité de vie.

En effet, les progrès en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, y compris la planification familiale, ne sont pas seulement une question de santé et de droits de la personne. Ils concernent également de nombreux déterminants plurisectoriels essentiels au développement durable, tels que l'égalité de genre, l'éducation et l'émancipation des femmes, l'amélioration de la situation nutritionnelle, la réduction des effets de la croissance démographique sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, la lutte contre les problèmes liés au changement climatique, la protection des ressources marines en déclin, la construction d'infrastructures résilientes et la contribution à la croissance économique. Ils accélèrent ainsi la réalisation des objectifs dans les cinq thèmes des ODD, à savoir l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats<sup>1</sup>.

#### 2. PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

Les engagements internationaux en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes sont compris dans les objectifs de développement durable et dans le Programme d'action de la CIPD. La cible 3.7 de l'objectif de développement durable 3 prévoit d'assurer

---

<sup>1</sup> [Starbird et. al., 2016](#)

l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative. Cependant, l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive constitue à la fois une entrée et une sortie du programme mondial de développement. Il s'agit d'une sortie dans la mesure où l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive favorise le développement économique, encourage l'autonomisation des femmes, réduit les inégalités et facilite la paix et la stabilité dans les pays. C'est aussi une entrée, car la santé sexuelle et reproductive représente un domaine d'action essentiel pour les efforts de développement, et elle est importante non seulement pour ses impacts positifs mais aussi en elle-même. Sans accès universel à la santé sexuelle et reproductive, y compris à la planification familiale, l'impact et l'efficacité des autres interventions menées dans le cadre des ODD seront moins importants, plus coûteux et plus longs à obtenir<sup>2</sup>.

Certaines données montrent un progrès notable dans le Pacifique quant à la réalisation de l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes :

- Une couverture globale élevée en matière de soins prénatals (76 % à 100 %). Un faible rapport de mortalité maternelle, de nombreux petits États insulaires enregistrant une mortalité nulle, tandis que la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est comprise entre 82 % et 100 %<sup>3</sup>.
- Un nombre croissant de pays océaniques ont révisé leurs politiques et leurs stratégies en matière de santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) et ont modifié les structures de coordination pour la mise en œuvre et l'intégration du programme de SRMNEA<sup>4</sup>.
- Les services de planification familiale sont intégrés dans le système de santé, 95 % des établissements de santé fournissant ces services.
- Les investissements en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes réalisés au cours des cinq dernières années dans le Pacifique ont permis de renforcer les chaînes d'approvisionnement, d'augmenter la disponibilité des

---

<sup>2</sup> [Starbird et. al., 2016](#))

<sup>3</sup> OMS, UNICEF, UNFPA, Groupe de la Banque mondiale et Division de la population des Nations Unies (2019). « Estimations du taux de mortalité maternelle (estimations modélisées, pour 100 000 naissances vivantes) », *Évolution de la mortalité maternelle – 2000-2017*, Genève, Organisation mondiale de la Santé

<sup>4</sup> *Awareness, Analysis and Action, SRHR in the Pacific, CPS 2015*

médicaments essentiels, y compris les contraceptifs, et de réduire les ruptures de stocks de produits de santé reproductive dans huit pays océaniques<sup>5</sup>.

- Meilleure intégration de la santé sexuelle et reproductive dans les plans nationaux d'action humanitaire qui comptent de plus en plus d'interventions visant une plus grande disponibilité des services en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de situations d'urgence humanitaire (notamment les cyclones tropicaux Yasa, Ana et Harold, les éruptions volcaniques aux Tonga et à Vanuatu, etc.)
- Renforcement des services dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes s'appuyant sur le renforcement des capacités des agents de santé en matière de services de qualité garantie
- Augmentation des ressources (ressources nationales et issues des bailleurs de fonds) pour les programmes en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes – 30 millions de dollars pour le programme « Transformative Agenda » de 2018 à 2022, et 10 millions de dollars des États-Unis pour UNFPA Supplies de 2018 à 2025.

### 3. DÉFIS

- Lenteur des progrès en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes : dans l'ensemble de la région, les indicateurs en matière de santé sexuelle et reproductive font état d'évolutions préoccupantes, montrant notamment une augmentation de l'indice synthétique de fécondité dans quatre pays, une augmentation du taux de natalité chez les adolescentes dans six pays, et des taux de besoins non satisfaits en matière de planification familiale figurant parmi les plus élevés au monde (> 20 %) dans six pays océaniques sur 14<sup>6</sup>. Si le rapport de mortalité maternelle enregistré est inférieur à 100 décès maternels pour 100 000 naissances

---

<sup>5</sup> UNFPA (2021), rapport régional sur la préparation et la disponibilité des services dans les établissements de santé

<sup>6</sup> Données issues de l'analyse des derniers recensements nationaux de la population et des logements, des dernières enquêtes démographiques et sanitaires, des données administratives ou du rapport annuel des pays.

vivantes dans la plupart des pays, quatre d'entre eux enregistrent un rapport supérieur à l'objectif des ODD qui est de 70. En outre, l'absence de définition standardisée du terme « décès maternel » entraîne un risque de sous-estimation du rapport de mortalité maternelle dans de nombreux pays. Beaucoup de pays enregistrent des taux élevés de mortalité et une prévalence élevée des IST ; et dans la plupart des pays océaniques, les taux de violence sexuelle et physique sont supérieurs aux moyennes mondiales<sup>7</sup>.

- Une discrimination généralisée ainsi que des obstacles juridiques et politiques nuisent à la prestation de services de santé sexuelle et reproductive auprès des populations vulnérables, notamment des adolescents et des jeunes en situation de handicap<sup>8</sup>.
- Personnel insuffisant pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive. La région fait face à une grave pénurie de personnel dans le domaine de la SRMNEA. Dans 10 pays sur 15, le nombre de spécialistes de la santé sexuelle et reproductive est insuffisant (sages-femmes, personnel infirmier, obstétriciens/gynécologues et pédiatres) pour fournir l'ensemble des soins de santé sexuelle et reproductive<sup>9</sup>.
- Faibles mécanismes de gouvernance et faibles mécanismes stratégiques permettant de traduire les politiques existantes en mesures durables et efficaces, et capacité limitée à mettre en œuvre les stratégies et les plans<sup>10</sup>.
- Financement national limité pour la santé sexuelle et reproductive, notamment pour l'achat et l'approvisionnement de produits de santé reproductive<sup>11</sup>.
- Données obsolètes et incohérentes concernant la santé sexuelle et reproductive : Les MICS et les enquêtes démographiques et sanitaires sur la population datent de plus de cinq ans, et les systèmes d'information sanitaire sont souvent inadaptés et ne ventilent pas les données.

---

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> UNFPA, WEI, PDF (2022) *Women and Young People with Disabilities in Fiji: Needs Assessment of Sexual and Reproductive Health and Rights, Gender Based Violence and access to essential services*

<sup>9</sup> UNFPA (2019), *The State of the Pacific's Reproductive, Maternal, Newborn, Child and Adolescent Health Workforce* [https://drive.google.com/file/d/1Ky095QHcZDy0o\\_4XoMI7KUzNbXHUClo9/view](https://drive.google.com/file/d/1Ky095QHcZDy0o_4XoMI7KUzNbXHUClo9/view)

<sup>10</sup> UNFPA (2021), rapport régional sur la préparation et la disponibilité des services dans les établissements de santé

<sup>11</sup> UNFPA (2021). *Health and Economic benefits of achieving UNFPA's transformative results in Small Island Developing States in the Pacific and Caribbean*, [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)

- Ruptures de stocks de produits de santé sexuelle aux points de prise en charge en raison des faiblesses des chaînes d’approvisionnement en matière de surveillance et de contrôle des stocks<sup>12</sup>.
- Préparation et intégration des services insuffisantes : dans la plupart des pays, les établissements sont très peu préparés à fournir des soins obstétricaux d’urgence ; et aucun pays ne compte plus de 6 % d’établissements remplissant les critères qui déterminent qu’un service est prêt à prendre en charge la violence fondée sur le genre et la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes. L’intégration des services de santé sexuelle et reproductive n’est pas optimale. En effet, dans certains pays, ces services sont en grande partie planifiés et mis en œuvre dans le cadre de programmes verticaux<sup>13</sup>.

#### 4. ORIENTATIONS FUTURES

##### 4.1 Recommandations à l’intention des pouvoirs publics :

- Accorder la priorité aux services en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes dans les prestations essentielles de santé, et augmenter les financements nationaux accordés à la santé sexuelle et reproductive, notamment aux produits de planification familiale.
- Accorder la priorité aux services en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, et maintenir ces services, malgré les pressions budgétaires dues au ralentissement économique et malgré les coûts supplémentaires que représente la lutte contre la COVID-19.
- Créer des cadres législatifs et réglementaires favorables à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes afin que les lois et les réglementations relatives aux services de santé sexuelle et reproductive soient conformes au droit et aux normes en matière de droits de la personne.
- Intégrer la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes aux initiatives d’autres

---

<sup>12</sup>UNFPA (2021), rapport régional sur la préparation et la disponibilité des services dans les établissements de santé

<sup>13</sup> Ibid.

secteurs, en tant que catalyseur permettant d'atteindre les ODD, puisque les bienfaits de la santé sexuelle et reproductive (réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire, amélioration de l'éducation des femmes et des filles, progrès en matière d'égalité de genre, réduction de l'impact du changement climatique sur la santé et contribution à la croissance économique) concernent tous les autres secteurs.

- Améliorer la préparation des établissements en matière de services de santé sexuelle et reproductive, en particulier au niveau des soins de santé primaires.

#### **4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement :**

- Aider les pouvoirs publics à réaliser des enquêtes de population sur la santé sexuelle et reproductive, à standardiser les principaux indicateurs et outils en la matière et à analyser les données ventilées dans ce domaine afin de fournir des informations sur la couverture et les lacunes dans le secteur de la santé sexuelle et reproductive pour différents groupes démographiques et groupes de population vulnérable.
- Soutenir l'élaboration, l'examen, la révision et le chiffrage du coût des politiques, stratégies et plans nationaux de santé sexuelle et reproductive dans le droit fil des engagements mondiaux et régionaux dans ce domaine.
- Apporter une aide à l'identification des obstacles structurels pour accéder à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes et aider les pays à agir sur les déterminants pluridimensionnels qui limitent l'accès aux services et à l'information dans ce domaine.
- Aider les pays à adopter et à déployer les bonnes pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, y compris concernant la sécurité et la chaîne du froid pour les produits de santé sexuelle, dans l'ensemble des actions humanitaires et de développement, en fournissant des orientations stratégiques claires, en mettant en œuvre les programmes de façon efficace et en harmonisant les actions avec les partenaires.
- Soutenir la recherche concernant l'impact sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes des catastrophes naturelles et du changement climatique qui

surviennent en même temps afin de proposer des solutions et d'orienter les actions.

- Favoriser la production de données ventilées de meilleure qualité sur les services aux fins de surveillance et de prise de décision, notamment pour la surveillance de la mortalité périnatale et maternelle et la lutte contre celle-ci.